

Base de données ARIA - État au 29/03/2017

Entrepôts accidents étrangers

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :

BARPI - 5 Place Jules Ferry, 69006 Lyon / Mel : barpi@developpement-durable.gouv.fr

La base de données ARIA recense au 29 mars 2017, **31 événements étrangers** impliquant des entrepôts de stockages sur une période allant du 13/02/2007 au 14/02/2017. Le faible nombre d'accidents constituant l'échantillon d'étude ne permet pas de dégager des statistiques détaillées ou des enseignements génériques. Par ailleurs, les **réglementations** qui sont applicables aux installations sinistrées sont **plus ou moins contraignantes en fonction des pays et plus ou moins appliquées** (Mexique : ARIA 36575, Brésil : 44576, Chine : 46803). Quelques éléments de retour d'expérience peuvent néanmoins être tirés de l'analyse des événements, notamment sur leurs typologies, causes et conséquences.

Phénomènes dangereux observés

Des **incendies se sont produits dans plus de 85% des cas** analysés (26 événements). Les rejets de matières dangereuses ou polluantes et les explosions sont observés respectivement dans 14 et 10 événements. Les moyens de la protection civile sont beaucoup sollicités lors des interventions de secours (ARIA 33525 : 16 casernes aux Etats-Unis, ARIA 34104 : 600 pompiers en Corée du Sud...). Certaines opérations durent également pendant plusieurs jours (ARIA 44540)

Comme en France, les effets thermiques générés par les feux compliquent l'intervention des secours en créant des risques d'effondrement des structures (ARIA 34062), ou nécessitent des moyens d'extinction colossaux (ARIA 41921 : réquisition d'équipements en Allemagne).

Les explosions sont intrinsèquement liées aux produits stockés et à leur caractéristiques physico-chimique (bouteilles d'acétylène : ARIA 33525 ou de gaz inflammables ARIA 49002). Devant ce risque, des moyens spécifiques peuvent être engagés (robot de déminage aux Etats-Unis : ARIA 49002).

Les rejets de matières dangereuses ou polluantes comprennent les fumées d'incendie chargées parfois en substances toxiques ou les déversements d'eaux d'extinction dans le milieu naturel (ARIA 39544, 43344).

Conséquences

7 événements mortels se sont produits (ARIA 46803 : 173 morts lors de l'accident de Tianjin en Chine, 34104 : 40 employés décédés dans un incendie concernant un entrepôt frigorifique en Corée du Sud, 35919, 36012, 42563, 33173, 36575).

De nombreuses victimes sont également à déplorer chez les pompiers (ARIA 33525, 46803) qui sont victimes de coup de chaud (ARIA 34191). Les employés ou les populations environnantes sont par ailleurs victimes d'intoxication par les fumées des incendies dans de nombreux cas (ARIA 36157, 44576...).

Les dégâts observés à la suite des sinistres sont essentiellement matériels ou relatifs à des pertes d'exploitation. Leurs coûts s'élèvent ainsi à plusieurs millions ou milliards d'Euros (ARIA 33925, 38018, 46803)

Les conséquences environnementales concernent des rejets de matières dangereuses nécessitant des analyses sur les milieux air/eau/sol et parfois un suivi sanitaire (ARIA 39544). Dans certains cas, une information des pays frontaliers est nécessaire (ARIA 38018 : les autorités Suisse informe leur homologue françaises).

Les populations sont enfin souvent confinées lors des sinistres (ARIA 33709, 48028, 46803, 49236...). Pour les cas les plus notables, des quartiers entiers sont évacués (Allemagne : ARIA 37531, Brésil : ARIA 44576, Espagne : 49236).

Causes

Les départs de feux sont liés à :

- Des propagations d'incendies de locaux mitoyens aux stockages (ARIA 33925, 34191, 36575) ;
- Des travaux par points chauds (soudage : ARIA 34104, 36012, 38018).

L'absence de dispositifs d'extinction automatique type sprinkler est soulignée dans de nombreux récits (Etats Unis ARIA 33174, Angleterre : 34503, Allemagne 37531, 41921), sans oublier l'absence de moyens d'extinction suffisants (Maroc : ARIA 35117, Brésil : 44576) et de parois coupe-feu (ARIA 38018).

La non adéquation du matériel utilisé en fonction des marchandises stockées est également observée dans certains sinistres (ARIA 43344 : incendie d'aérosols et utilisation de chariots élévateurs adaptés aux zones ATEX, ARIA 39544 : inadéquation du dispositif d'extinction automatique avec les marchandises stockées).

L'implantation des entrepôts dans des zones très urbanisées peut également favoriser l'augmentation des conséquences matérielles et humaines (ARIA 36157, 36575).

Enfin, des agressions « externes » sont également responsables des sinistres, elles concernent :

- Des actes de malveillance (ARIA 40932, 49000, 48851) ;
- Des événements naturels avec le risque « NaTech » (ARIA 42430 : **Tsunami/inondation** au Japon, ARIA 42563 : **séisme** de magnitude 5,9 en Italie, ARIA 49260 : effondrement de la toiture d'un entrepôt du fait du poids de la **neige** au Canada).

Liste des accidents

Explosion et incendie dans un entrepôt de camions

ARIA 33525 - 13/02/2007 - ETATS-UNIS - NC

Naf 52.10 : Entreposage et stockage

Un explosion suivie d'un incendie se produit vers 18h04 dans un entrepôt de camion abritant des bouteilles d'acétylène et d'oxygène dont certaines explosent et des mixeurs de ciment. De nombreuses explosions se produisent dans le bâtiment. 16 casernes de pompiers sont mobilisées. 2 pompiers sont légèrement blessés. L'entrepôt, 6 mixeurs de ciment et un chargeur sont détruits. L'avenir de l'entreprise n'est pas menacé : l'activité de l'entreprise reprend la semaine suivante.


Incendie dans un atelier de carrosserie et peinture automobile.

ARIA 33925 - 18/02/2007 - CANADA - LEVIS

Naf 29.20 : Fabrication de carrosseries et remorques

Un feu un dimanche matin dans un atelier de carrosserie et peinture automobile se propage à un entrepôt de messagerie au travers d'un mur mitoyen. La soixantaine de pompiers mobilisés maîtrise le sinistre en 6 h. L'entrepôt et l'atelier ainsi que 3 cars et 5 châssis de camions bennes sont détruits ; les dommages sont estimés à plus d'un million de dollars. 27 employés sont en chômage technique. Une enquête est effectuée pour déterminer les causes de l'incendie.

Incendie dans un entrepôt de meubles

 □ □ □ □ □ □

ARIA 33174 - 19/06/2007 - ETATS-UNIS - CHARLESTON

 □ □ □ □ □ □

Naf 47.59 : Commerce de détail de meubles, appareils d'éclairage et autres

 □ □ □ □ □ □

articles de ménage en magasin spécialisé

 □ □ □ □ □ □

Un feu se déclare vers 19 h dans un entrepôt de meubles. La pluie rend difficile les opérations de sauvetage en créant des fumées supplémentaires. Les services de secours sauvent deux personnes prisonnières des flammes. Cependant, 9 pompiers décèdent en luttant contre l'incendie à la suite de l'effondrement du toit de l'entrepôt. Les autorités compétentes effectuent une enquête pour déterminer l'origine du sinistre.

Un rapport publié à la suite de cet accident par un laboratoire public indique que l'installation de sprinklers automatiques sur le quai de chargement aurait pu permettre de ralentir la propagation du feu.

Incendie dans un entrepôt frigorifique.

ARIA 34062 - 02/08/2007 - ESPAGNE - VALENCE

Naf 52.10 : Entreposage et stockage

Un feu se déclare à 23 h dans le local des compresseurs d'un entrepôt frigorifique. Les secours luttent toute la nuit contre l'incendie, puis découvrent un stock de 3 000 t de poissons congelés à traiter rapidement pour éviter le risque de putréfaction accéléré en période estivale et limiter les émanations odorantes dans le voisinage. Des difficultés sont rencontrées pour cette intervention en raison du risque d'effondrement du bâtiment redouté par les experts. Aucune autre information n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération.

Incendie dans une usine de produits chimiques.

ARIA 33709 - 24/08/2007 - BELGIQUE - HERSTAL

Naf 20 : Industrie chimique

Un feu se déclare vers 20 h dans une entreprise de distribution de produits chimiques alors que le personnel a quitté les lieux. Les pompiers, redoutant la toxicité des fumées, mettent en place un périmètre de sécurité de quelques centaines de mètres et demandent aux riverains de se confiner. Le dégagement de fumée généré est visible à plusieurs kilomètres. Une citerne de 8 000 L de mousse est mobilisée pour lutter contre l'incendie.

Le sinistre est sous contrôle à 22 h, les pompiers quittent les lieux vers 1 h en maintenant une surveillance jusqu'au lendemain. La moitié de l'entrepôt est détruit mais aucun blessé n'est à déplorer.

Incendie et explosions dans un stockage de produits inflammables



ARIA 34191 - 29/10/2007 - ETATS-UNIS - DES MOINES



Naf 46.75 : Commerce de gros de produits chimiques



€ ■ ■ ■ ■ ■ Vers 13 h, un incendie et une série d'explosions se produit dans un site de distribution de produits chimiques. Le feu débute dans la zone d'emballage alors qu'un réservoir mobile de 1 m³ en acier est en cours de remplissage avec de l'acétate d'éthyle, un solvant inflammable.

L'opérateur place la buse de remplissage dans l'orifice de remplissage sur le dessus du réservoir et suspend à l'aide de fil de fer un poids en acier sur la buse pour la maintenir en place (sinon, la pression du liquide coulant à travers la buse peut l'amener à se déloger pendant le remplissage). Après ouverture de la vanne de remplissage, l'opérateur part s'occuper à l'autre bout de la pièce. A un moment, il entend un « pop » et découvre le réservoir en flammes et la buse de remplissage au sol, toujours en train de décharger du solvant. Les employés tentent d'éteindre le feu avec un extincteur puis évacuent. Le feu de solvant se propage rapidement à l'entrepôt à ossature bois (sans protection particulière contre l'incendie) dans lequel sont stockés des liquides inflammables et combustibles qui s'embrasent à leur tour.

Un employé est légèrement blessé et un pompier est victime d'un coup de chaud. Un important panache de fumée noire et des projections de barils et de débris déclenchent l'évacuation des commerces environnants. La structure de l'entrepôt principal est détruit.

L'enquête accident menée par le bureau de la sécurité chimique (US CSB) conclue que de l'électricité statique s'est probablement accumulée sur les pièces en acier de la buse de remplissage et du tuyau (dont le poids en acier) parce qu'ils n'étaient pas reliés entre eux ni à la terre, et a suscité une décharge dans le récipient métallique qui a provoqué l'ignition de la vapeur inflammable accumulée pendant le remplissage.

La buse était en plastique non conducteur, mais équipée d'un clapet à bille en acier inoxydable et d'un raccord rapide métallique. Le récipient lui-même était relié à la terre, mais les composants métalliques de la buse, le tuyau de remplissage en caoutchouc synthétique et la pompe n'étaient pas liés au réservoir, ce qui a permis l'accumulation de charges. La documentation technique du fabricant de la buse et du tuyau précise par ailleurs qu'elle n'est pas destinée à être utilisée avec des produits inflammables.


Incendie dans d'anciens entrepôts.


ARIA 33824 - 12/11/2007 - ROYAUME-UNI - LONDRES


Naf YY.YY : Activité indéterminée


Un incendie détruit des entrepôts désaffectés sur le futur site des jeux olympiques de Londres en 2012. Le sinistre provoque un immense panache de fumée noire qui s'étend sur la capitale. Aucun blessé n'est à déplorer.

Incendie dans un entrepôt réfrigéré en construction.

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 34104 - 07/01/2008 - COREE DU SUD - ICHEON**

 ■ ■ ■ ■ ■ □ *Naf 52.10 : Entreposage et stockage*

 □ □ □ □ □ □

 □ □ □ □ □ □

Un feu se déclare le matin au sous-sol d'un entrepôt réfrigéré en construction de 20 000 m² alors que des employés effectuent des travaux de soudure en présence de matériaux et de substances chimiques inflammables : polyuréthane, diluants ... Plusieurs explosions se succèdent. Plus de 600 pompiers, une centaine de camions anti-incendie et des centaines de policiers sont mobilisés. Les nombreux produits chimiques diluants et toxiques stockés compliquent l'intervention. Sur les 57 personnes travaillant sur le site, 40 employés sont tués et 10 sont blessés, brûlés ou intoxiqués notamment par les fumées de combustion des matériaux d'isolation. Les installations de réfrigération n'auraient pas été atteintes. L'entrepôt devait être inauguré en fin de semaine. L'origine exacte du sinistre n'est pas connue, des vapeurs inflammables se seraient embrasées lors des travaux de soudure.

Incendie dans un entrepôt de stockage et de conditionnement de fruits.

ARIA 34503 - 25/02/2008 - ROYAUME-UNI - WHITTLESEY

Naf 46.31 : Commerce de gros de fruits et légumes

Un feu se déclare vers 7 h sur des gants en plastique dans un entrepôt de stockage et de conditionnement de légumes non sprinklé. Les pompiers laissent le sinistre se développer et emporter les 8 000 m² de l'entrepôt pour protéger de la fumée les habitations voisines. Le feu est visible à 30 km à la ronde. Il entraîne l'interruption du trafic ferroviaire en raison d'un risque d'explosion de bouteilles de gaz.

Incendie d'un entrepôt de mousse


ARIA 35117 - 02/09/2008 - MAROC - RABAT


Naf 52.10 : Entreposage et stockage

Un feu se déclare dans un entrepôt de mousse situé dans un quartier de Rabat. Par chance, le sinistre s'est déroulé en dehors des heures de fréquentation. Les conséquences de l'accident sont ainsi essentiellement matérielles : bâtiment carbonisé, 3 étages endommagés et 4 voitures brûlées. Les premières constatations réalisées après l'accident font apparaître que l'entreprise ne disposait pas de moyens d'extinction suffisants.

Incendie dans une usine chimique.

 ■ □ □ □ □ □ **ARIA 35919 - 08/12/2008 - SERBIE-ET-MONTENEGRO - LOZNICA**

 ■ ■ □ □ □ □ *Naf 20.14 : Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base*


 □ □ □ □ □ □

 □ □ □ □ □ □

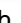
Un feu se déclare vers 9 h dans une usine chimique dont l'un des entrepôts abrite 500 t de sulfure de carbone. Un ouvrier est tué dans l'incendie et les riverains sont appelés à se confiner.

Feu d'entrepôt réfrigéré

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 36012 - 26/03/2009 - CHINE - ANQIU**




 ■ ■ ■ □ □ □ *Naf 52.10 : Entreposage et stockage*

 □ □ □ □ □ □

 □ □ □ □ □ □




Un feu se déclare vers 10h40 dans un entrepôt réfrigéré. L'incendie est éteint à 12 h ; 4 personnes ont été tuées et 6 autres sont blessées. Des matériaux d'isolation thermique auraient pris feu alors que des ouvriers soudaient des tuyaux et démontraient un vieux compartiment réfrigéré (chambre froide ?). Aucune précision n'est donnée sur les dommages subis par les installations de réfrigération.

Feu d'un entrepôt de produits chimiques

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 36157 - 27/03/2009 - BRESIL - DIADEMA**
 ■ ■ ■ □ □ □ *Naf 20.41 : Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien*
 □ □ □ □ □ □

€ □ □ □ □ □ □ Un feu se déclare vers 7h30 dans un entrepôt de substances chimiques utilisées dans la fabrication de produits de nettoyage ; plusieurs explosions se produisent et une épaisse fumée noire se dégage. Les secours transportent à l'hôpital 2 blessés et soignent sur place 10 personnes intoxiquées par les fumées. L'entrepôt se trouve en zone très urbanisée ; les pompiers évacuent les habitants d'une trentaine de maisons ainsi que 150 écoliers. Ils éteignent l'incendie au bout de 4 h. Le bâtiment est détruit, une dizaine de maisons et des routes sont endommagées. Une enquête est effectuée pour déterminer l'origine de l'incendie.

Incendie dans une crèche

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 36575 - 05/06/2009 - MEXIQUE - HERMOSILLO**
 ■ ■ ■ ■ ■ ■ *Naf 87.90 : Autres activités d'hébergement social*
 □ □ □ □ □ □

€ □ □ □ □ □ □ Un incendie piège plus de 142 enfants surveillés par 6 adultes lors d'une sieste dans un ancien hangar aménagé en garderie publique. Une alarme et la fumée émise alertent les voisins ; la seule issue du bâtiment étant fermée, ils tentent de sortir les enfants en créant des ouvertures dans les murs avec des masses ou des voitures. Plusieurs d'entre eux sont blessés lors de ces opérations, mais les premiers enfants peuvent échapper aux flammes avant que les secours n'arrivent. Un périmètre de sécurité est alors mis en place et de nouvelles brèches sont percées par les secours. Le feu est finalement contrôlé après 2 h d'intervention. La toiture du hangar est brutalement tombé au cours de cette dernière.




A la suite de cette catastrophe, au moins 43 enfants de 3 mois à 5 ans périssent brûlés ou asphyxiés. Plusieurs autres doivent être hospitalisés. Les autorités font intervenir 15 médecins urgentistes et plasticiens, ainsi que 29 autres spécialistes chargés d'évaluer la nécessité de transférer les victimes dans un hôpital spécialisé en Arizona. Des avions médicalisés, du matériel d'assistance respiratoire et d'autres équipements de soins sont également envoyés sur place. La population locale répond massivement à l'appel au don du sang.

Le feu aurait débuté dans un entrepôt d'archives des autorités locales qui est détruit lors du sinistre, ainsi que 3 voitures garées à proximité. Les flammes se seraient ensuite propagées à un magasin de pneus voisin avant d'atteindre la garderie dans le faux-plafond de laquelle la fumée se serait accumulée. Les propriétaires du stock de pneus démentiront cependant ces informations.

Une enquête réalisée en mai sur la conformité du bâtiment concluait que le centre répondait à « toutes les conditions en matière de sécurité », qu'il possédait une issue de secours et que les extincteurs étaient en état de marche. Pourtant une enquête des autorités locales indique que ce hangar au toit de tôle et aux murs et faux plafonds composés de matériel toxique ne disposait que de 5 petites fenêtres en hauteur et d'un seul accès fermé lors des faits. Il n'y avait pas de porte coupe-feu et les détecteurs de fumée, mal installés ne se sont pas déclenchés.

Deux fonctionnaires ayant des liens de parenté avec les propriétaires de la crèche démissionnent le 09/06, tout en précisant que le bâtiment était « totalement en règle » et possédait « toutes les autorisations nécessaires ». Les services sociaux ordonnent une révision de plus de 1 500 crèches gérées par leurs services ; près de 100 d'entre elles ne répondraient pas aux normes de sécurité en vigueur.

Feu d'un entrepôt de bois

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 37531 - 26/10/2009 - ALLEMAGNE - BRÈME (BREMEN)**
 □ □ □ □ □ □ *Naf 52.10 : Entreposage et stockage*
 □ □ □ □ □ □

€ ■ ■ ■ ■ □ □ Un feu se déclare dans un bâtiment de stockage de 80 000 m² abritant du bois. Plus de 100 pompiers, 40 engins et un bateau pompe sont mobilisés. Les opérations d'extinction durent plus de 24 h et nécessitent l'évacuation de tous les habitants d'un quartier. Les pertes matérielles sont

estimées à plus de 30 Meuros. L'entrepôt n'était pas sprinklé conformément à la réglementation allemande.

Feu dans une charcuterie industrielle.



ARIA 38018 - 27/03/2010 - SUISSE - BALE (BASEL)

Naf 10.11 : Transformation et conservation de la viande de boucherie

€ ■ ■ ■ ■ ■ ■ Dans une charcuterie industrielle, un feu se déclare à 10h37 dans des entrepôts frigorifiques, en béton et sur 5 niveaux (SS, R + 3). Le sinistre atteint ainsi 2 entrepôts de 2 300 m² de surface totale remplis à 90 % de leur capacité, accolés et communicants, dont les 8 000 m² de façade sont doublés d'une mousse isolante synthétique et dont les sous-sols abritent chacun 1 réservoir de 1 t d'ammoniac (NH₃) de réfrigération.

Les pompiers publics et une société privée voisine interviennent ; un périmètre de sécurité est établi, la circulation est interrompue et les employés sont évacués. Redoutant une émission de gaz toxiques et la formation d'un nuage dérivant, les secours helvétiques alertent les autorités françaises qui activent une cellule d'anticipation. Des prélèvements d'air et plusieurs simulations sont effectués. Une couche d'inversion atmosphérique persistant quelques jours favorisera la persistance de fumées et d'odeurs au nord de Bâle.

Une porte de manutention dépourvue de fermeture coupe-feu qui met en communication les stockages et l'air froid qui peut circuler dans l'espace entre les parois isolantes non recoupées compliquent l'intervention. L'entrée dans le bâtiment sinistré, fragilisé et susceptible de s'effondrer à tout moment étant par ailleurs impossible, des trouées sont effectuées sur les 4 étages pour permettre l'intervention. Les secours parviendront enfin à vider les réservoirs d'NH₃ le lendemain, puis à enlever la marchandise entreposée les jours suivants. L'incendie n'est cependant toujours pas éteint plusieurs jours plus tard, les secours restant finalement mobilisés 17 jours durant.

Les installations de réfrigération situées au sous-sol seront épargnées, de même que le bâtiment administratif et un autre entrepôt réfrigéré, en raison notamment de plans actualisés et du personnel qui connaissait bien les installations frigorifiques et a pu apporter son aide efficace dès le début de l'intervention.

L'exploitant loue des chambres froides pour remplacer celles de son entrepôt. Les employés reprenant progressivement le travail dans les parties non atteintes de l'établissement.

Les dommages sont évalués à 66,4 M d'euros (80 M CHF), dont 1,4 M d'euros de pertes en marchandises (viande et pizzas) ; 4 300 t de viande seront effectivement incinérées dans plusieurs centres en Suisse.

Selon les premiers éléments de l'enquête, des travaux de découpe au chalumeau seraient à l'origine du sinistre. La conception ancienne des bâtiments (systèmes de limitation de la propagation d'incendie insuffisants, absence d'exutoires de fumées, installations frigorifiques non optimales...) a été un facteur aggravant.

Explosion d'un entrepôt d'aérosols



ARIA 43344 - 05/11/2010 - ROYAUME-UNI - NEWTON AYCLIFFE

Naf 52.10 : Entreposage et stockage

€ ■ ■ ■ ■ ■ ■ Un feu se déclare vers 13 h dans un entrepôt classé Seveso seuil haut de produits d'hygiène en aérosols. L'entrepôt contient environ 4 000 palettes de bombes aérosols dont la composition moyenne est de 60 % en poids de GPL et 40 % d'éthanol. Il contient également un nombre équivalent de palettes de colorants liquides pour cheveux et de shampoing en bouteilles plastiques. Les palettes, stockées sur des racks jusqu'à 6 niveaux de hauteur sont transportées à l'aide de chariots élévateurs à fourche, électriques. Le feu est découvert de façon précoce mais les secours internes qui interviennent avec un extincteur ne parviennent pas à le maîtriser. L'alarme est déclenchée et une dizaine d'employés s'échappe de l'entrepôt en une quarantaine de secondes. Les enregistrements de vidéosurveillance montrent que la première explosion contribue au développement ultra-rapide du feu, la fumée envahissant l'ensemble du bâtiment en 80 secondes. La seconde explosion se produit 150 secondes après le déclenchement de l'alarme et souffle une partie du toit. Les caméras placées sur


les bâtiments voisins sont secoués. Environ 20 min après l'alarme, la structure des colonnes du bâtiment commence à s'effondrer. Les secours établissent un périmètre de sécurité, interrompent la circulation et confinent les riverains et les établissements scolaires proches. Ils utilisent de l'eau pour refroidir les bâtiments environnants et éviter la propagation mais n'arrosent pas le bâtiment impliqué dont l'incendie ne peut plus être éteint.


L'utilisation contrôlée de l'eau permet d'éviter une pollution des eaux de la rivière proche. Néanmoins, environ 200 poissons meurent, victimes de l'écoulement des détergents et shampoings entraînés après l'incendie dans la rivière surtout par les eaux de pluie. Les dégâts matériels s'élèvent à 12 million d'euros, environ 30 % du stockage est détruit. Le feu n'est éteint que le 07/11.

L'administration en charge de la sécurité au travail enquête. L'endommagement de bombes palettisées par les fourches d'un chariot élévateur aurait créé la fuite initiale de gaz qui se serait enflammée au contact de l'engin. Les zones de stockage ne sont pas considérées comme zones devant répondre à la directive ATEX et les chariots ne sont donc pas protégés contre le risque d'atmosphère explosive. Par ailleurs, l'entrepôt n'était pas sprinklé.

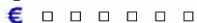
Cet accident montre qu'en présence d'un grand nombre de bombes aérosols, les chariots élévateurs non protégés présentent un risque important en cas de fuite des bombes. L'incendie qui se déclare peut se propager très rapidement impliquant la nécessité de planifier des mesures d'urgence. Des exercices d'évacuation doivent être organisés régulièrement. Une attention particulière doit être portée aux stockages comportant plusieurs niveaux à partir desquels l'évacuation est plus difficile et l'accumulation des fumées plus importante en cas de sinistre.

Incendie d'une entreprise de conditionnement de produits chimiques.

 **ARIA 39544 - 05/01/2011 - PAYS-BAS - MOERDIJK**

 *Naf 46.75 : Commerce de gros de produits chimiques*





€  Un feu se déclare à 14h20 dans le bâtiment de 20 000 m² d'une entreprise de conditionnement de produits chimiques dans une zone industrielle. Le bâtiment abrite des substances inflammables, toxiques et corrosives ainsi que 400 000 l de produits classés cancérigènes (solvants, poudres métalliques, produits chlorés et soufrés). L'incendie se développe rapidement et provoque l'explosion des cuves de stockage. Les 50 salariés évacuent le site, ainsi que ceux des entreprises voisines. Près de 150 pompiers équipés d'ARI et aidés des secours d'une raffinerie voisine, luttent contre les flammes atteignant 40 m qui se propagent à un entrepôt stockant des hélices de bateau.


La circulation sur l'A16 est coupée sur 10 km, 2 sorties de l'A17 sont fermées et la navigation sur la HOLLANDS DIEP et l'OUDE MAAS est suspendue. Un important panache de fumée noire et malodorante, visible depuis l'espace, s'étend jusqu'à 15 km au nord-ouest en début de soirée, atteignant Dordrecht. Les 1 200 habitants échappent à ce nuage toxique grâce à la direction inhabituelle du vent ce jour là. Les autorités demandent à la population des 4 villes voisines de se confiner chez elle, de s'essuyer les pieds avant de rentrer dans leur domicile, de garder les animaux enfermés et de ne pas consommer les produits des jardins. Une alerte est émise pour la province de Hollande-Méridionale. Alors que les secours pensent avoir circonscrit le sinistre dans l'après-midi, celui-ci reprend avec vigueur vers 18 h et atteint une seconde entreprise voisine fabriquant des pièces pour moteurs diesels. A 22h30, les pompiers épandent un tapis de mousse sur l'ensemble du site. L'incendie est éteint au bout de 30 h. Les mesures atmosphériques effectuées par l'Institut national de santé et environnement (RIVM) montrent des teneurs très faibles en substances dangereuses. Cependant, la presse indique que des métaux lourds seraient présents dans la fumée et que plusieurs riverains se seraient plaints d'irritations oculaires et de problèmes respiratoires. Les mesures effectuées par RIVM dans les sols montrent la présence de dioxine dans un rayon de 10 km. Des centaines de riverains et de sociétés signalent des dommages liés aux dépôts de particules de suies. La vente de la production horticole du voisinage est interdite dans l'attente des résultats d'analyse complète des sols, ce qui fait craindre aux producteurs locaux des pertes de plusieurs millions d'euros, surtout pour l'activité d'exportation de semences.

Les premiers éléments de l'enquête montrent que l'exploitant n'aurait pas respecté les conditions de fonctionnement réglementaires dont la violation a été constatée à plusieurs reprises lors d'inspections faites entre 2001 et 2010 par les organismes gouvernementaux : culture de la sécurité insuffisante, système d'extinction automatique inadapté aux risques, substances chimiques toxiques stockées ensemble sans analyse de compatibilité.

Submersion d'un entrepôt logistique par un tsunami

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 42430 - 11/03/2011 - JAPON - NATORI**

 □ □ □ □ □ □ *Naf 52.10 : Entreposage et stockage*

 □ □ □ □ □ □

€ ■ ■ ■ □ □ □ Un méga-tsunami (hauteur sur la côte 12,2 m), provoqué par un important séisme (Mw = 9, le grand séisme du Tohoku), submerge vers 15h30 un entrepôt de stockage de palettes logistiques situé à 1 500 m du bord de mer. L'entrepôt est inondé sur plus de 5 m de hauteur, les 8 employés présents évacuent le site en voiture, certains dès les premières secousses sismiques à 14h46 et les autres à 15h05 dès réception de l'alerte tsunami. Le stock, constitué de 100 000 palettes en plastique, est emporté par le tsunami dans toute la zone logistique qui borde l'aéroport de la ville de Sendai et dans le lotissement voisin, 5 chariots élévateurs sont détruits et les murs du bâtiment sont défoncés par des carcasses de voitures et de camions emportés par le tsunami. Le bâtiment a aussi souffert de dommages sismiques (chute des stocks de palettes, fissures des sols sur plusieurs dizaines de cm). Le site, recouvert sur plusieurs mètres par des débris et des sédiments, doit être dégagé par 4 pelleuses qui servent aussi à soulever les palettes, pleines de sédiment, trop lourdes pour un être humain. 75 employés de la société, amenés en renfort d'autres régions du pays, nettoient les palettes récupérées dans un périmètre de plus de 20 km² et l'intérieur du bâtiment avec des nettoyeurs haute-pression pendant 18 jours. Des tentes de stockage pour les palettes préalablement nettoyées sont installées. L'activité redémarre 20 jours après. Le montant des dommages directs et frais de remise en état est évalué à 5,1 millions d'Euros.


Incendie d'un entrepôt de CD et DVD


ARIA 40932 - 08/08/2011 - ROYAUME-UNI - ENFIELD


Naf 52.10 : Entreposage et stockage

Des émeutiers incendient vers 23 h un entrepôt de CD, DVD, disques vinyles et jeux vidéos de 20 000 m² sur 3 niveaux. Une quarantaine de pompiers lutte contre les flammes. Plusieurs millions de disques CD sont détruits. L'exploitant de l'entrepôt trouve 2 sites de remplacement, un nouveau tirage de disques est réalisé. Les jours suivants, la police arrête 3 suspects.

Incendie dans un entrepôt de caoutchouc

 ■ □ □ □ □ □ **ARIA 41921 - 02/01/2012 - ALLEMAGNE - HAMBOURG (HAMBURG)**

 ■ □ □ □ □ □ *Naf 52.10 : Entreposage et stockage*

 ■ □ □ □ □ □

€ ■ ■ ■ ■ □ □ Près de 350 pompiers interviennent à 14h35 pour l'incendie d'un entrepôt de 3 000 m² appartenant à une société d'entreposage et contenant 2 000 t de caoutchouc, 10 m³ de fioul, 20 bouteilles de GPL et des chariots élévateurs. L'entreprise est située dans une zone portuaire fluviale. Le panache de fumée est visible à plusieurs kilomètres à la ronde, aucune trace de dioxine n'est relevée dans l'air. La circulation est interrompue, les entreprises voisines sont évacuées et une vingtaine de riverains est confinée. Les secours protègent une station-service avec un rideau d'eau.

A cause de la chaleur et des explosions, les pompiers ne peuvent pas pénétrer dans le bâtiment et ceux présents sur les échelles doivent redescendre au sol. Le rayonnement thermique entraîne l'évaporation de l'eau avant même qu'elle n'atteigne les flammes, et ce malgré l'utilisation d'un engin d'une société privée capable de délivrer 16 000 l/min. Les pompiers n'ont d'autre choix que de laisser le feu s'éteindre de lui-même. Les derniers foyers s'éteignent le lendemain matin. Durant l'intervention, 2 pompiers ont été légèrement blessés. Les secours ont utilisé 25 000 m³ d'eau et 40 m³ d'émulseurs. Le pompage de l'eau dans le fleuve a fait baisser le niveau dans le port de 20 cm. Le mélange d'eau d'extinction et de caoutchouc fondu s'est écoulé dans les égouts, les fossés et les canaux.


L'ensemble de l'entrepôt est détruit, les dégâts sont estimés à plusieurs centaines de milliers d'euros au moins. L'incendie a également endommagé 2 grandes échelles de pompiers ainsi que le pare-brise d'un camion-pompe. Il faut également remplacer plusieurs centaines de mètres de tuyau. La suie s'est


déposée sur les voitures, les routes et les bâtiments. Une quinzaine de véhicules proches du lieu du sinistre a été touchée par l'écoulement de caoutchouc fondu. Les pompiers nettoient le site.

De nombreux indices ayant été détruits par le feu, l'enquête des autorités s'annonce complexe. Le site n'était semble-t-il pas équipé de sprinkleurs.

Séisme de magnitude 5,9 frappant des IC

 **ARIA 42563 - 20/05/2012 - ITALIE - FINALE EMILIA**

 *Naf ZZ.ZZ : Origine inconnue*





€ Un séisme de magnitude 5,9 frappe l'Emilie-Romagne à 4h03. La secousse d'une durée de 30 s endommage le patrimoine bâti individuel, historique et industriel ; 7 personnes sont tuées dont 4 travaillant de nuit dans des entrepôts et usines écroulés. Les secours prennent en charge 50 blessés et 4 500 sans abris. Un nouveau séisme frappe la zone le 29/05 (ARIA 42566).

Des centaines d'établissements industriels et agricoles ont subi des dégâts et 15 000 employés sont en chômage technique : 5 000 dans l'industrie mécanique, 4 000 dans l'alimentaire, 4 000 dans le biomedical et 2 000 dans la céramique. Les pertes immédiates et différées se montent à plusieurs milliards d'euros. De nombreux bâtiments en éléments de béton préfabriqués sans protection sismique se sont écroulés.

Décomposition d'ammonitrates dans un entrepôt portuaire

 **ARIA 44576 - 24/09/2013 - BRESIL - SAO FRANCISCO DO SUL**

 *Naf 52.10 : Entreposage et stockage*



€ Une décomposition auto entretenue (DAE) d'un stock de 10 000 t d'engrais 21-00-21 NK à base de nitrate d'ammonium se produit vers 22h30 dans un entrepôt portuaire de 5 000 m² en bordure d'une ville de 42 000 habitants. Une épaisse fumée de vapeurs nitreuses jaune-orangée se dégage du foyer et recouvre une partie de la ville. Ignorant les caractéristiques de cette réaction, les pompiers professionnels et volontaires enlèvent d'abord des éléments du toit de l'entrepôt pour faire baisser la température à l'intérieur qui atteint 500 °C et éviter la détonation. Mais cette mesure favorise la propagation de la fumée. Changeant de tactique, ils arrosent abondamment des tas d'ammonitrates retirés à la pelleteuse pendant que des engins portuaires sont réquisitionnés pour ériger une barrière de conteneurs contre la fumée. Des bassins de rétention sont creusés dans l'urgence derrière l'entrepôt pour stocker les eaux d'extinction. Devant l'inefficacité de ces mesures, 20 % de la population, vivant dans les 13 quartiers environnants, est évacuée pendant 3 jours et 800 riverains sont confinés pendant les 12 premières heures. Le panache de fumée atteint des villages côtiers situés jusqu'à 40 km. L'état d'urgence est décrété par le gouverneur de l'état, le port est fermé, un périmètre de sécurité de 2 km est établi et toutes les routes d'accès sont coupées par la police. Au bout de 30 h de lutte, une équipe de 5 experts appartenant à un fabricant d'engrais de la région de Sao Paulo (600 km du site), venue par ses propres moyens, réussit à rencontrer le responsable de la lutte malgré les barrages policiers et à le convaincre d'arroser avec des jets d'eau à haute pression le cœur des foyers de DAE détectés préalablement grâce à une caméra thermique apportée par ses soins. Les foyers sont éteints au bout de 27 h. Un pompier volontaire est gravement intoxiqué après avoir été surpris par un changement de vent, plus de 210 riverains légèrement intoxiqués (irritation des yeux, de la peau et des muqueuses, maux de têtes, vomissement et nausées) sont placés en observation. Le feuillage présent dans un rayon de plusieurs km est détruit par les fumées oxydantes, les logements des riverains sont recouverts d'une croûte jaunâtre et une partie des appareils ménagers fortement corrodés doit être jetée. Les eaux d'extinction sont pompées par l'exploitant pour être utilisées comme engrais, et le produit restant est éliminé dans un centre d'enfouissement pour déchets dangereux.

Les ammonitrates seraient d'origine canadienne et venaient d'être débarqués. Une enquête est effectuée, l'entrepôt (murs en brique, toit en fibrociment, sol asphalté) n'est pas autorisé à stocker des matières dangereuses et ne possède aucun moyen de protection anti-incendie et d'extinction: une amende de 10 M Reais (3,5 M d'Euros) sont infligées à l'exploitant de l'entrepôt et au propriétaire du stock pour dommages à l'environnement.


L'enquête effectuée par les autorités de l'état du Santa Catarina (SC) montre que les conditions de stockage inappropriées de l'engrais en vrac depuis 25 jours dans une atmosphère très humide (climat

subtropical) ont provoqué la transformation du chlore présents dans le produit en chlorure qui a catalysé la réaction de décomposition. La présence d'impuretés organiques à l'origine du lancement de la décomposition est jugé très probable par les experts vu l'état de propreté du site, aucune source de chaleur externe n'ayant identifiée (hangar non électrifié, pas de travaux par points chauds).

Le stockage d'engrais était une activité relativement nouvelle pour le site accidenté, le port s'étant reconverti depuis 2 ans dans le transit de produits agricoles suite à la concurrence d'un nouveau port à proximité. La réglementation fédérale brésilienne et celle l'état du SC ne prenait pas en compte les risques liés au stockage logistique de produits et matières chimiques dangereux, aucun contrôle des marchandises débarquées dans le port n'était effectué par le gestionnaire. Après l'accident, une inspection a montré que sur les 35 sites logistiques en activité dans la zone portuaire, 16 d'entre eux étaient en situation irrégulière sur un ou plusieurs aspects réglementaires importants (autorisation d'exploiter, défense anti-incendie...). L'état du SC modifie sa réglementation environnementale pour rendre obligatoire la déclaration du stockage des AN simples ou composés et l'installation de moyens de prévention et de lutte incendie dans les entrepôts concernés. De son côté, le gestionnaire du port installe un système informatique de contrôle des marchandises débarquées et d'identification du site logistique destinataire.

Incendie dans un entrepôt de sucre


 □ □ □ □ □ □ **ARIA 44540 - 28/10/2013 - BRESIL - SANTA ADELIA**


 □ □ □ □ □ □ *Naf 10.81 : Fabrication de sucre*

 ■ ■ ■ ■ □ □ □ □

€ □ □ □ □ □ □ A la suite de l'incendie d'un entrepôt de 30 000 t de sucre, une coulée de caramel envahit le village voisin et pollue la rivière proche, menaçant la faune aquatique locale ; la mortalité piscicole est élevée (2 t de poissons). Pour éviter d'être embourbées par ce déversement, des centaines de personnes doivent être évacuées. Les pompiers maîtrisent le sinistre après plus de 70 h d'intervention.

Explosions dans un entrepôt de matières dangereuses

 ■ ■ ■ ■ □ □ **ARIA 46803 - 12/08/2015 - CHINE - TIANJIN**

 ■ ■ ■ ■ ■ ■ *Naf 52.10 : Entreposage et stockage*

 ■ ■ ■ ■ □ □ □ □

€ ■ ■ ■ ■ ■ ■ Un feu se déclare à 22h50 dans une entreprise de logistique de 46 000 m² installée depuis 2011 dans la zone portuaire de Tianjin. Au moment de l'accident, la société entrepose plusieurs types de matières dangereuses : carbure de calcium, diisocyanate de toluène, nitrates d'ammonium, de potassium et de sodium, ainsi que 700 t de cyanure de sodium.

Alors que les pompiers attaquent le sinistre à l'eau, 2 explosions surviennent vers 23h30. La première équivaut à 3 t de TNT, la seconde à 21 t. Un gigantesque panache de fumées se forme suivi d'un incendie de grande ampleur. Le dispositif de secours mobilisé comporte plusieurs milliers de pompiers, militaires et policiers.

Le 21/08, soit 9 jours plus tard, 4 nouveaux foyers d'incendies se déclarent à proximité des endroits où se sont produites les explosions.

D'importantes pertes humaines et matérielles

Les conséquences de l'accident sont notables et évoluent au fil des jours après les explosions, notamment pour les aspects humains, matériels et environnementaux. Extrêmement élevées, les conséquences humaines font état au 15/09/2015 de 173 morts, 720 blessés et 70 disparus (principalement des pompiers).

Concernant les dégâts matériels, 17 000 logements sont endommagés et 6 000 personnes déplacées. Les vitres des bâtiments sont brisées dans un rayon de 3 km. Une station de métro se trouvant à 650 m du lieu de l'explosion est également dévastée. Le terminal méthanier du port de Tianjin (3 milliards de m³ de GNL / an) est affecté par l'accident perturbant ainsi l'alimentation en gaz de la Chine pendant plusieurs mois. Une première estimation évalue les dégâts entre 1 et 1,3 milliards d'euros.

- 173 morts
- Destruction d'infrastructures civiles dans un rayon d'un kilomètre
- Pollution aux cyanures
- Réhabilitation du site

Les causes évoquées par les médias

L'entreprise était connue des autorités pour ses manquements aux règles de sécurité. Un actionnaire de l'entreprise aurait utilisé ses relations politiques pour obtenir les permis administratifs nécessaires à l'exploitation du site.

L'entrepôt était situé à 500 m des premières habitations. Or, la réglementation chinoise prévoit que les entrepôts contenant des produits dangereux soient situés à au moins un kilomètre des quartiers d'habitation.

Le manque de préparation des secours est également évoqué. En effet, les pompiers ont employé des lances à eau en ignorant que certains produits entreposés réagissent violemment au contact de l'eau. Le cyanure de sodium peut notamment se transformer dans ces conditions en cyanure d'hydrogène, un gaz létal à faible dose.

Le dispositif post catastrophe

Contrairement à un insecticide ou un herbicide, le cyanure attaque toutes les cellules de n'importe quel organisme (algue, mammifère, champignon, poisson...). Toute la chaîne alimentaire est donc menacée avec un risque important de déséquilibre de l'écosystème.

Afin de gérer au mieux la propagation des polluants, un périmètre de confinement est établi sur 3 km autour de la zone sinistrée. Des barrages de sable et de terre sont construits afin d'encadrer une zone de 100 000 m² autour du lieu des déflagrations. L'objectif est d'éviter toute fuite liquide.

Selon les autorités chinoises, du cyanure de sodium a été retrouvé à 1 km du sinistre. Des morceaux de conteneurs endommagés sont également examinés pour en retirer les matériaux toxiques. Une entreprise spécialisée française est missionnée pour traiter les eaux usées de la zone par oxydation : le cyanure est transformé en cyanate pour être ensuite neutralisé.

Le bureau de la protection de l'environnement de Tianjin déclare le 19/08 que le niveau de cyanure dans la rivière passant à côté du site ainsi que dans la mer en bordure de la zone évacuée dépasse très largement les seuils de tolérance.








En France, des organisations syndicales dans le transport maritime s'inquiètent des conséquences sanitaires de l'accident, notamment sur les marchandises stockées dans les bateaux au port de Tianjin.






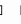

Réhabilitation du site







Les opérations de nettoyage de la zone de l'explosion sont déclarées terminées à la mi-septembre 2015. Un projet de réhabilitation du site sous la forme d'un écoparc est évoqué par les autorités (construction prévue pour mi-2016). Par ailleurs, les autorités de Tianjin ont annoncé qu'elles allaient racheter à leurs propriétaires les habitations dévastées. Le prix de rachat serait de 1,3 fois leur prix estimé à la date du 11 août (la veille des explosions) ou leur prix d'achat si celui-ci s'avère plus élevé.

Fuite de butane dans un entrepôt

       **ARIA 49002 - 19/08/2015 - ETATS-UNIS - PHOENIX**

       *Naf 52.10 : Entreposage et stockage*

€       Une fuite de butane est constatée sur un bidon lors de son remplissage dans un entrepôt de 117 000 m² appartenant à une société de vente en ligne. Les employés alertent les pompiers qui sont préoccupés par le fait que le bidon puisse exploser. Le bidon enfle largement. Le bâtiment est évacué. A l'aide d'un robot de déminage, les secours percent un trou dans le haut du bidon pour libérer la pression accumulée à l'intérieur.

Selon les pompiers, le conteneur de butane était en attente de prise en charge par une société spécialisée dans les déchets et n'était pas destiné à la vente.


Incendie criminel dans un entrepôt


ARIA 49000 - 05/11/2015 - ROYAUME-UNI - RUGELEY

Naf 52.10 : Entreposage et stockage

Vers 5h10, un feu se déclare dans un entrepôt de 65 000 m² d'une société de vente en ligne. Le personnel est évacué. L'incendie est éteint avant l'arrivée des secours. Seuls quelques dégâts mineurs sont à déplorer. Selon la police, un membre du personnel aurait délibérément déclenché l'incendie.

Feu d'un entrepôt de pesticides

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 48028 - 04/05/2016 - ETATS-UNIS - HOUSTON**

 □ □ □ □ □ □ *Naf 52.10 : Entreposage et stockage*

 □ □ □ □ □ □

€ □ □ □ □ □ □ Un feu se déclare vers 10 h dans un entrepôt abritant des pesticides et des solvants. Plusieurs explosions se produisent. Un important panache de fumée noire est visible à plusieurs kilomètres. Les secours évacuent 650 élèves et 80 enseignants d'une école. Les autorités demandent aux riverains de rester confinés chez eux et de couper leur système d'air conditionné. Les pompiers épandent de la mousse sur le site et éteignent l'incendie. La rivière voisine est polluée par les rejets et de nombreux poissons morts sont découverts. Une société spécialisée intervient pour s'occuper de la pollution. Selon la presse, le feu serait parti d'une maison voisine du site.


Feu d'entrepôt


ARIA 48851 - 13/11/2016 - ROYAUME-UNI - RUGELEY


Naf 52.10 : Entreposage et stockage

Un dimanche, un feu se déclare tôt le matin dans l'entrepôt de 62 000 m² d'une société de vente en ligne. Le bâtiment de forme rectangulaire (longueur 460 m, largeur 135 m) est réparti sur 2 étages et abrite principalement des vêtements. Le préjudice lié à la perte du stock est estimé à 94 000 €. Un acte de malveillance serait à l'origine du sinistre : 2 personnes sont arrêtées.

Explosion suivi d'un incendie dans une usine chimique

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 49236 - 08/02/2017 - ESPAGNE - PATERNA**

 □ □ □ □ □ □ *Naf 20 : Industrie chimique*

 □ □ □ □ □ □

€ □ □ □ □ □ □ A 9h24, une explosion suivie d'un incendie se produit dans une usine de distribution et de commercialisation de produits chimiques. L'entreprise occupe 3 000 m² avec de nombreux réservoirs de stockage de produits chimiques et inflammables. Un travailleur, brûlé au 2^{ème} degré, ainsi que 2 personnes intoxiquées par les fumées, ont été transportées à l'hôpital et en sont sorties rapidement. La zone industrielle est évacuée (environ 3000 personnes de 150 entreprises). La population avoisinante est confinée. Les cours dans les écoles proches sont suspendus. La ligne de métro entre Paterna et Canada a été suspendue.

Les mesures de toxicité dans l'air ambiant se sont révélées négatives.

L'incendie, avec des flammes de 40 à 50m, a généré des explosions secondaires qui ont propulsé des réservoirs en l'air avant de retomber sur un camion de pompier à l'extérieur du site. 6 entreprises avoisinantes subissent des dégâts matériels importants.

L'action rapide des pompiers a permis de contenir le feu et d'éviter qu'il atteigne l'entrepôt de stockage des produits les plus toxiques : acide sulfurique, acide chlorhydrique, acide nitrique et xylène.

Selon les 1ers éléments de l'enquête, le feu aurait été déclenché par une réaction chimique lors du dépotage d'acétone (liquide très inflammable de formule C₃H₆O - N°CAS 67-64-1) entre un camion-citerne et une cuve.

Effondrement d'un entrepôt sous le poids de la neige

ARIA 49260 - 14/02/2017 - CANADA - SAINT-MAURICE

Naf 16.24 : Fabrication d'emballages en bois

La toiture d'un entrepôt de palettes de bois s'effondre sous le poids de la neige. Les autorités québécoises rappellent l'importance de réaliser des inspections visuelles et de déneiger les toits.